

## Communiqué de presse

### **L'Etat de Vaud mène des actions dans les gravières du canton pour concilier biodiversité et exploitation**

**L'Etat de Vaud mène des actions concrètes dans les gravières du canton pour concilier exploitation et préservation de la biodiversité. Une expérience pilote, unique en Suisse romande, a ainsi été lancée sur deux sites du pied du Jura afin d'encourager la nidification de l'hirondelle de rivage, inscrite sur la liste rouge des espèces vulnérables. Cette expérience, dont les résultats s'avèrent positifs, est menée par le Département du territoire et de l'environnement (DTE) dans un contexte de développement économique et démographique dans lequel l'extraction de granulats naturels joue un rôle important.**

Les gravières constituent pour de nombreuses espèces, souvent rares et protégées, des milieux de substitution à leur habitat naturel. L'hirondelle de rivage, par exemple, y trouve des parois sablonneuses similaires aux berges qu'elle privilégie habituellement, mais qui se raréfient en raison de l'endiguement et du manque de dynamique naturelle de nombreux cours d'eau.

La présence de ces espèces représente parfois des contraintes à l'exploitation des sites, empêchant toute extraction sur certains secteurs pendant plusieurs mois. Afin de concilier exploitation et préservation de la biodiversité, l'Etat de Vaud agit sur six espèces, inscrites sur listes rouges – trois batraciens et trois oiseaux : la rainette verte, le crapaud accoucheur, le sonneur à ventre jaune, le guêpier d'Europe, le petit gravelot et l'hirondelle de rivage. En partenariat avec les entreprises et l'association BirdLife Suisse, le DTE a mené avec succès une première expérience pilote en Suisse romande dans deux gravières du pied du Jura. Des buttes artificielles y ont été aménagées afin d'offrir à l'hirondelle de rivage des alternatives de nidification.

La volonté affichée par le DTE d'agir autant dans les sites en exploitation que dans les conditions imposées pour les remises en état s'inscrit dans un contexte de développement économique et démographique dans lequel l'extraction de granulats joue un rôle prépondérant. En effet, le développement du canton de Vaud dépend de la capacité à s'approvisionner en matière première. En 2016, les gravières vaudoises ont produit 1,2 million de m<sup>3</sup> de granulats naturels pour assurer la construction, ainsi que l'entretien d'infrastructures et de logements. L'utilisation de matériaux recyclés et le recours à l'importation permettent de couvrir la totalité des besoins cantonaux qui s'élèvent à plus de 2 millions de m<sup>3</sup>.

En 2016, la dépendance du canton vis-à-vis de l'étranger a atteint un pic, puisque 37% des granulats utilisés ont été importés. Afin de ne pas délocaliser les impacts environnementaux engendrés par l'essor de la région, l'Etat de Vaud soutient l'ouverture de nouveaux sites d'extraction sur le territoire cantonal favorisant le transport par le rail et la voie lacustre. Il accorde également une attention soutenue aux remises en état des sites lorsque les autorisations d'exploitation atteignent leur échéance.

Crédit pour les photos jointes: BirdLife Suisse / F. Turrian

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26/06/2017

**Renseignements complémentaires : DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 ;**

**Laurent Dorthe, directeur de Gravière de la Claie-aux-Moines SA, 021 784 84 30 ;**

**François Turrian, directeur romand de l'association Birdlife Suisse, 079 318 77 75**

**Fichiers à télécharger :**

[dossier\\_presse\\_170626\\_gravières](#)

[Photo1 Les Clées\\_butte\\_première couche\\_FT](#)

[Photo2 Les Clées\\_front Sud colonisFT](#)

[Photo4 Les Clées\\_taille du front\\_FT](#)

[Photo3 Les Clées\\_Hirondelles de rivage\\_FT](#)